



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Legislations nationales et legislation communautaire

Question écrite n° 28484

Texte de la question

Reponse. - tout controle des changes, c'est le cas du Royaume-Uni, de la Republique federale d'Allemagne et des Pays-Bas. A la suite des mesures les plus recentes de liberation des changes adoptees par la France, les residents francais beneficent d'une liberte totale, les restrictions residuelles qui subsistent (interdiction de detenir a l'etranger les avoirs en devises, limitation des prets de francs a non-residents) ne faisant plus obstacle a la conduite de leurs operations. D'autres pays ont egalement allège leur reglementation des changes et sont en conformite avec l'etat actuel de liberation des mouvements de capitaux au sein de la CEE (Belgique, Danemark, Luxembourg et Italie). Les autres pays (Espagne, Grece, Irlande et Portugal) conservent des reglementations assez strictes avec l'accord et sous le controle des autorites communautaires. En tout etat de cause, l'objectif est de parvenir a la liberation totale des mouvements de capitaux au sein de la CEE des 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - tout controle des changes, c'est le cas du Royaume-Uni, de la Republique federale d'Allemagne et des Pays-Bas. A la suite des mesures les plus recentes de liberation des changes adoptees par la France, les residents francais beneficent d'une liberte totale, les restrictions residuelles qui subsistent (interdiction de detenir a l'etranger les avoirs en devises, limitation des prets de francs a non-residents) ne faisant plus obstacle a la conduite de leurs operations. D'autres pays ont egalement allège leur reglementation des changes et sont en conformite avec l'etat actuel de liberation des mouvements de capitaux au sein de la CEE (Belgique, Danemark, Luxembourg et Italie). Les autres pays (Espagne, Grece, Irlande et Portugal) conservent des reglementations assez strictes avec l'accord et sous le controle des autorites communautaires. En tout etat de cause, l'objectif est de parvenir a la liberation totale des mouvements de capitaux au sein de la CEE des 1992.

Données clés

Auteur : [M. Lorenzini Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28484

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1987, page 4107

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1995